PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 20 janvier 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à la salle des fêtes – place de l'Eglise à MAGLAND, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

PRÉSENTS:

RAVAILLER Johann, Maire

VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, MERCHEZ-BASTARD Alexia, BOUVARD Christian, CAUL-FUTY Laurène, KHADRAOUI Kader, Adjoints au Maire

DEPOISIER Sophie, PELLETIER Jérôme, APPERTET Christophe (arrivé à 18h50 – point n° 4), FERRAND Stéphanie, BLANC-GONNET Delphine, TOUNA Sabine, GOMES Marie, CROZET Laetitia, PADOVESE Damien, MALESIEUX Alexandre, CROZET Grégory, PETIT-JEAN Maurice, THEVENET Thierry, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

REPRÉSENTÉE:

ANTHOINE Mélodie (pouvoir à MERCHEZ-BASTARD Alexia)

ABSENT:

MUGNIER Emmanuel

Secrétaire de séance : Madame Sophie DEPOISIER

En exercice: 23

Présents : 20 (jusqu'au point n°4) / 21

Votants: 21 (jusqu'au point n° 4) / 22

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal en leur souhaitant une bonne et heureuse année 2021 ainsi que la santé et qu'enfin la crise COVID s'arrête. Monsieur le Maire souhaite également, en son nom et au nom du conseil municipal, un très joyeux anniversaire à Sabine TOUNA qui fête ses 40 ans. Comme le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire reçoit l'accord de l'assemblée pour ajouter une question à l'ordre du jour, concernant le recrutement d'un agent contractuel au service enfance jeunesse suite aux nouvelles directives gouvernementales pour le COVID.

Puis il demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité.

Il passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité:

DÉSIGNE en qualité de secrétaire de séance Madame Sophie DEPOISIER.

RAPPORT N° 2

FINANCES

FLAINE – Tarif du transport en ambulance par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à compter du 1^{er} janvier 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ ACCEPTE le tarif de facturation du SDIS 74 à 183,00 € l'intervention à compter du 1^{er} janvier 2021, pour le transport des accidentés sur les pistes de ski de Flaine, en cas de carence d'ambulance.

RAPPORT N° 3

CIMETIÈRE

Régularisation des redevances dues par les propriétaires de concessions échues depuis plusieurs années

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ AUTORISE l'application du tarif en vigueur au moment où le renouvellement des concessions funéraires aurait dû être prononcé ;
- > CHARGE Monsieur le Maire de faire application de ce principe de tarification.

RAPPORT N° 4

PERSONNEL

Création de poste et recrutement sous contrat de droit privé d'un contrat d'engagement éducatif (CEE)

Arrivée de Monsieur Christophe APPERTET.

Madame Marie GOMES demande si le centre de loisirs sera fermé les 3 premières semaines d'août ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas le personnel suffisant et actuellement avec la crise de la COVID, le personnel réussi à tout assurer.

Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE précise que cette délibération correspond à 152 jours à pourvoir par rapport au personnel, sur une année, sans compter les 3 semaines en août, soit déjà un budget de 14 000 €.

Monsieur le Maire confirme qu'il est possible d'engager des animateurs, mais ils doivent être encadrés.

Madame Marie GOMES pense qu'à terme ce serait à voir.

Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE dit que cela a été évoqué lors de la campagne électorale ainsi qu'à la commission enfance jeunesse. Actuellement, le service enfance jeunesse animation est composé de 2 personnels à temps partiel; une solution serait peut-être 2 temps complets à 35h00. Mais le service enfance jeunesse a des normes d'encadrement à respecter, selon les enfants, les sorties, d'où, continuellement, l'ajustement au mieux des plannings du personnel pour permettre les activités.

Madame Margaret NEPAUL demande des précisions concernant la rémunération des animateurs recrutés.

Depuis longtemps, pour recruter, la commune a mis un pourcentage par rapport au taux horaire et selon la qualification de l'animateur recruté. En raison des salaires relativement bas, il était compliqué de trouver du personnel, d'où ce pourcentage majoré relate Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE.

Monsieur Thierry THEVENET souhaite proposer ce qui se pratiquait à Flaine, il y a quelques années : dès que le centre de loisirs à Flaine fermait en fin de vacances d'été, il était laissé les locaux et la gestion des activités aux animateurs. Ceux-ci proposaient des activités et géraient tout, et se faisaient payer les journées directement par les parents.

Monsieur le Maire souhaite d'abord voir sur le plan juridique si une telle possibilité existe.

Marie GOMES apporte la précision que lors d'une commission enfance jeunesse, la responsable devait faire un sondage auprès des parents pour les 3 semaines d'août.

Monsieur le Maire dit qu'avec l'application de contact, le sondage pourra se faire et avisera selon le nombre de demandes.

Monsieur Kader KHADRAOUI dit que sur le 1^{er} trimestre, le service enfance jeunesse a été amputée de quelques personnes, en raison de la COVID et que le sondage n'a pu se faire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- 🌣 la création d'emplois non permanents et la rémunération de :
 - 1 poste d'animateur en CEE pour les vacances d'hiver
 - 3 postes d'animateurs en CEE pour les vacances de printemps
 - 4 postes d'animateurs en CEE pour la période du 7 juillet 2021 au 30 juillet 2021
 - 3 postes d'animateurs en CEE pour la période du 23 août 2021 au 27 aout 2021
 - 1 poste d'animateur en CEE pour la période du 30 aout 2021 au 31 aout 2021
 - 2 postes d'animateurs en CEE pour les vacances de Toussaint
- Union D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.



PERSONNEL

Recrutement d'un stagiaire de l'enseignement pour 6 mois pour un poste de chargé de mission « tourisme »

Madame Sabine TOUNA demande le niveau d'études de la personne qui sera recrutée ?

Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE informe qu'elle est en master 2, à l'université Savoie Mont-Blanc. C'est le même cursus que Vincent COPPEL, responsable urbanisme et marchés publics. Elle a étudié l'aménagement du territoire, l'organisation touristique, la loi montagne. Cela permet à l'étudiant de valider son stage de dernière année. Cela permettra également à la commune d'être fixée juridiquement pour la dénomination de « commune touristique » perdue en 2018, faute de renouvellement.

Une rencontre en mairie va avoir lieu, suite à un entretien téléphonique très intéressant. L'étudiante sera présente durant 6 mois consécutifs et non pas en alternance.

Madame Margaret NEPAUL souhaite savoir qui va l'encadrer?

Ce sera Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE. De part son côté universitaire et ses connaissances juridiques, l'étudiante pourra étudier la problématique de l'aménagement du secteur de Balme car il y a plein d'activités qui y sont pratiquées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> Article 1 : Rémunération des stagiaires de l'enseignement

APPROUVE le versement d'une rémunération à hauteur de 3.90€ de l'heure, correspondant à 15% du plafond de sécurité sociale horaire, exonérée de charges sociales, pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2021, pour le recrutement d'un stagiaire de l'enseignement supérieur, qui occupera le poste de chargé de Mission tourisme,

Article 2 : Inscription au budget

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

Article 3 : Exécution

CHARGE Monsieur le Maire, de la mise en œuvre de la présente décision.



PERSONNEL

Autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités

Madame Sabine TOUNA demande pour quelle école est prévu le recrutement ?

Il s'agit de l'école de Gravin, en renfort pour la surveillance lors du temps de restauration scolaire répond Madame Jeanne VAUTHAY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

▶ **DÉCIDE** de créer un emploi comme suit, afin de répondre aux nouvelles directives gouvernementales en matière de lutte contre l'épidémie de COVID-19, durant le temps de restauration scolaire, et notamment en matière de limitation du brassage des élèves et d'interdiction d'activités sportives en intérieur :

Service	Grade	Période	Temps de travail hebdomadaire	Rémunération
Service enfance	Agent polyvalent	Du 21/01/2021	8h	IB: 356
jeunesse animation	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	au 09/04/2021		IM 332

➤ HABILITE l'autorité à recruter l'agent pour pourvoir cet emploi.



Monsieur le Maire propose aux élus de regarder la vidéo enregistrée pour les vœux n'ayant pas pu organiser la cérémonie cette année.

RAPPORT N° 7

AFFAIRES FONCIÈRES

Indemnité suite à la résiliation du compromis de vente d'un terrain à bâtir par la commune de Magland au profit de Monsieur Ferry JACOBS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ AUTORISE le versement d'une indemnité à hauteur de deux mille cinq cent euros (2.500 €) au profit de Monsieur Ferry JACOBS au titre du préjudice subi.

➢ PRÉCISE :

- que cette indemnité est consentie à titre exceptionnel,
- qu'une convention financière sera établie entre la Commune et M. Ferry JACOBS éteignant par son versement toute contestation du pétitionnaire,
- > DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

STE

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

<u>Décision du Maire n° 2020-21</u>: Bail professionnel au profit de la SCP JOUBERT BARTHES MINIER
DELAY REGGIORI CIBRARIO, cabinet médical – Exonération exceptionnelle de loyer

VU le bail professionnel signé le 9 mai 2019, et la demande de Monsieur Patrick JOUBERT qui sollicite une remise de loyer exceptionnelle en raison de l'impact économique résultant de la pandémie de Covid-19 et notamment en raison de la fermeture de la station de Flaine à compter du 18 mars 2020.

Une exonération exceptionnelle de loyer est consentie pour les mois de janvier, février, mars et avril 2021 et représente un montant de 4 000 €.

Monsieur Thierry THEVENET demande si l'exonération est le même montant que celui d'Arâches ?

Madame Laurène CAUL-FUTY répond qu'à Arâches le montant du loyer étant plus élevé, l'exonération l'est d'autant (environ 14 000 €) pour la même durée que Magland. Une demande a également été déposée au SIF par le cabinet médical, mais il n'y a pas encore eu de décision de prise.

Monsieur le Maire complète que la municipalité a accepté pour cette fois mais refusera par la suite.

INFORMATIONS DIVERSES

- Christian BOUVARD donne des informations complémentaires, suite à la délibération passée au conseil municipal d'octobre 2020, pour les travaux prévus sur le réseau d'eau potable à Chamonix-Mottet
- La municipalité est en train de voir pour trouver une salle pour la reprise du catéchisme (autorisé au regard de la réglementation sanitaire), informe Jeanne VAUTHAY
- Monsieur le Maire annonce que les centres de vaccinations de Sallanches et Cluses sont prêts, mais qu'il manque les vaccins
- Monsieur le Maire tient à donner les précisions suivantes :
 - ✓ Le policier municipal est revenu de congés maladie.
 - ✓ La bibliothécaire a fait une demande de mise en disponibilité pour 2 ans afin de créer son activité professionnelle.
- 🦠 Jérôme PELLETIER vient d'avoir l'information que les stations de ski ne rouvriront pas pour l'instant.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 50.

Le Maire, Johann RAVAILLER Le Secrétaire de Séance, Sophie DEPOISIER